ORDRE DU JOUR
Séance du 16 AOUT 2019

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL.
2 – PATRIMOINE
3 – DECISION DU MAIRE
4 – COMMISSION COMMUNALE
5 - QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Présents :
M. FAURE Antoine, Maire
MM. PANTEL Bernard, MEYERE Pierre, - Adjoints
MM. BONAVENTURE Marie-Françoise, CIOFI Jean-Pierre, JAUBERT Léone, LOVERGNE Jean-Éric, MEYERE Xavier, VINCENTELLI Patrick, VIRY Roland - Conseillers.

Absents excusés : MM. LIONS Donin, MARKOTIC Sonia, POCLET Cécile, ROUX Marlène

Mme CATURLA Béatrice	procuration	Mme BONAVENTURE Marie-Françoise
Mme GALLIGANI Marie-Pierre	procuration	M. VIRY Roland
M. HUGOU Rémy	procuration	M. PANTEL Bernard

Le quorum requis étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande des volontaires pour assurer le secrétariat de séance, Monsieur Pierre MEYERE se présente et est élu.

1 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 30 JUILLET 2019

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors de la séance.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

2 – PATRIMOINE

Immeuble avenue Docteur Rozies - Décision

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée :

- La délibération en date du 8 février 2018 décidant d'engager les démarches nécessaires à l'aliénation de l'immeuble communal, cadastré section I n° 678, d'une contenance de 812 m², sis à AUPS, 5 Avenue Docteur Rozies.

- Que les agences immobilières locales ont été mandatées pour rechercher un éventuel acquéreur.

- Que le domaine privé communal est soumis à un régime de droit privé. Dès lors, les biens qui le constituent sont aliénables et prescriptibles.

- Que, d'après l'estimation des domaines saisis, la valeur vénale de ce bien s'élève à 245 000 €.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu deux offres :

1/ de Mesdames KERRIOU Catherine et WOLLAND Annita, par l'intermédiaire de l'Agence Immobilière Provençale, au prix de 218 000 € net vendeur et 12 000 € de commission d'agence, soit un total de 230 000 €.

2/ de Monsieur MICHAUD Benjamin et Madame GENEIX Aurélie, par l'intermédiaire de l'Agence Terres de Provence Immobilier, au prix de 251 750 € net vendeur et 13 250 € de commission d'agence, soit un total de 265 000 €.

Le Conseil à l'unanimité choisit l'offre d'achat présentée par l'Agence Terres de Provence Immobilier, approuve la vente de l'immeuble communal, cadastré section I n° 678, d'une contenance de 812 m², au Profit de Monsieur MICHAUD Benjamin et Madame GENEIX Aurélie, au prix de 251 750 € net vendeur, rappelle que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette aliénation ainsi que l'acte authentique.

3 – DECISIONS DU MAIRE

☞ *Travaux Centre Culturel : Attribution des marchés*

- *Lot 1 : Sols souples - Entreprise SPPR à Saint Maximin pour un montant de 26 350.00 € HT*
- *Lot 2 : Peinture – Entreprise SEGER PEINTURE à Draguignan pour un montant de 10 065.22 € HT*
- *Lot 3 : Stores - Entreprise SPPR à Saint Maximin pour un montant de 1 080.00 € HT*

☞ *Travaux d'aménagement d'une aire de stationnement et de constructions de garages quartier la Colle à Aups (Var), attribution d'études géotechniques à la Société ERG Géotechnique, sise à LA SEYNE SUR MER (Var) 243 Avenue de Bruxelles, pour un montant de 3 500.00 € HT.*

4 – COMMISSION

Dans le cadre du dossier de vidéo protection, le conseil à l'unanimité, décide la création d'une commission qui sera composée, comme suit :

- Du Maire : Monsieur FAURE Antoine,
- D'un vice-président : Monsieur MEYERE Pierre, Adjoint,
- Et de quatre membres : Messieurs PANTEL Bernard, LOVERGNE Jean-Eric, VINCENTELLI Patrick et VIRY Roland.

5 - QUESTIONS DIVERSES

- Fêtes foraines : Monsieur le Maire propose que soit organisée une réunion avec le Syndicat de forains, le Comité des Fêtes, l'Association des Boulistes, Monsieur Chevalaz D, Placier, la Police Municipale et des représentants des commerçants non sédentaires afin de planifier l'organisation et le déroulement des prochaines festivités.

- Ecole Primaire : Monsieur le Maire fait part de la demande de changement de salle par l'enseignante de la classe Ulis (bureau du directeur). Réponse négative du Conseil.

- ***Questions orales : NEANT***

Fin de séance : 21 h 15

Le Secrétaire,
Pierre MEYERE

Le Maire,
Antoine FAURE